



L'autorité organisatrice de vos  
transports en île-de-france

## Déploiement de l'identité du STIF sur le matériel roulant du réseau Apolo 7

Il est important que le voyageur en Île-de-France perçoive la cohérence et l'unité du système de transport à travers l'ensemble des éléments, signes et messages qu'il rencontre tout au long de son déplacement.

Il est également souhaitable que le rôle du STIF en tant qu'autorité organisatrice et garant du système soit clairement exprimé.

En plus de répondre à ces deux points essentiels, l'esprit qui anime cette charte est celui d'une coexistence avec les marques des autres acteurs du transport, d'où des choix de positionnement et de couleur qui facilitent ce partage de l'espace. Cette charte se traduit suivant des règles décrites ci-après.

3 éléments graphiques majeurs sont constitutifs de l'identité STIF. Il s'agit de la **symbolique réseau**, du **bloc marque STIF** et de la **couleur de base des véhicules**.

## Ces 3 éléments doivent être présents sur tous les véhicules circulant en Île-de-France

N.B. Les indications réglementaires (de type sticker sur l'accessibilité...) continuent à s'appliquer.

**Tous les projets d'adaptation devront être soumis au STIF,  
le plus en amont possible avant leur mise en œuvre.  
Ce délai ne serait être inférieur à 8 semaines.**



Direction de la communication  
41 rue de Chateaudun - 75009 Paris  
Tél. 01 47 53 28 00

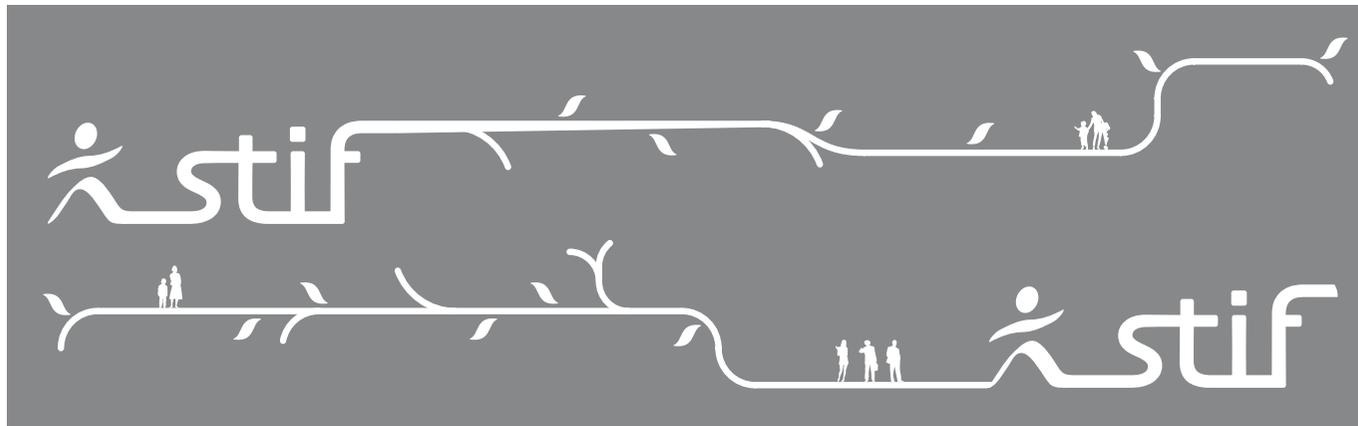
Tous les éléments techniques de la charte identitaire  
sont disponibles auprès de l'agence



Chef de Projet : Ludivine Guilloir  
Tél. 01 55 78 80 80 I.guilloir@quintesens.com

## Les éléments : la symbolique réseau

> **La symbolique réseau** est un élément graphique traduisant les notions de service auprès des voyageurs, de développement du réseau, de multimodalité et des valeurs du développement durable (environnementales et sociales). Elle débute avec les éléments du logotype du STIF (personnage + STIF) et se développe à l'horizontal. Elle est agrémentée de ramifications et de feuilles. Sur la ramification majeure se retrouvent des silhouettes humaines.



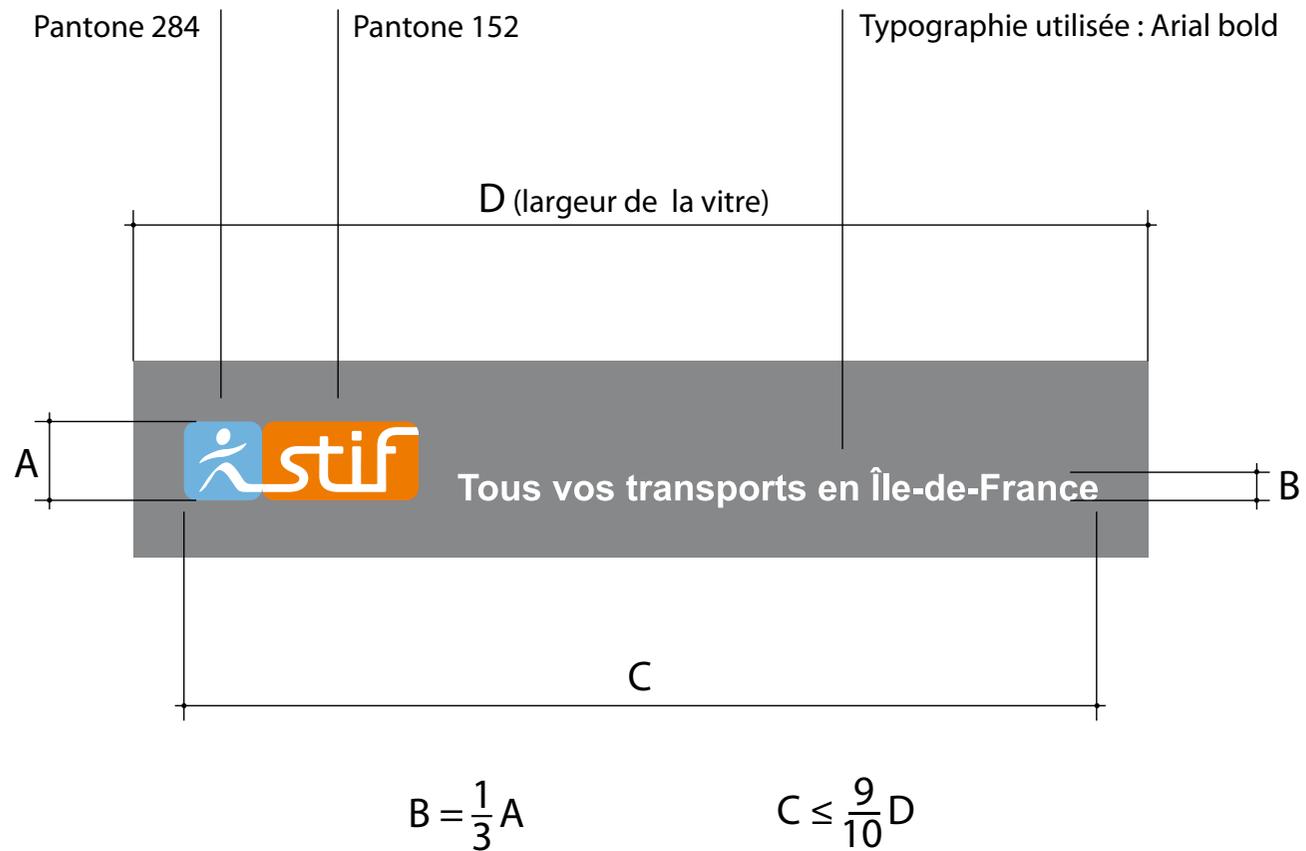
Elle doit être réalisée en **adhésif micro-perforé de couleur blanche teintée masse** pour être appliquée sur les vitres. L'utilisation de ce matériau permet d'assurer la visibilité intérieur-extérieur pour les passagers du véhicule. De nombreux fournisseurs proposent ce matériau qui **répond aux normes UTAC** (références : Microperforé Hexis MICRO2, Continental Panorama 15 40).

Elle pourra être réalisée en **adhésif teinté masse plein blanc** pour le matériel ferroviaire.

L'adhésif teinté masse couleur argent est toléré lorsque le blanc ne peut s'appliquer pour des raisons graphiques ou esthétiques (références : Hexis HX20990B, 3M Scotchcal série 100, 100-58 ou Avery : 990 QM Silver Metallic).

# Les éléments : le bloc marque STIF

> **Le bloc marque STIF** est constitué du logotype STIF et de la signature « Tous vos transports en Île-de-France »  
La signature est en lettres découpées blanches.

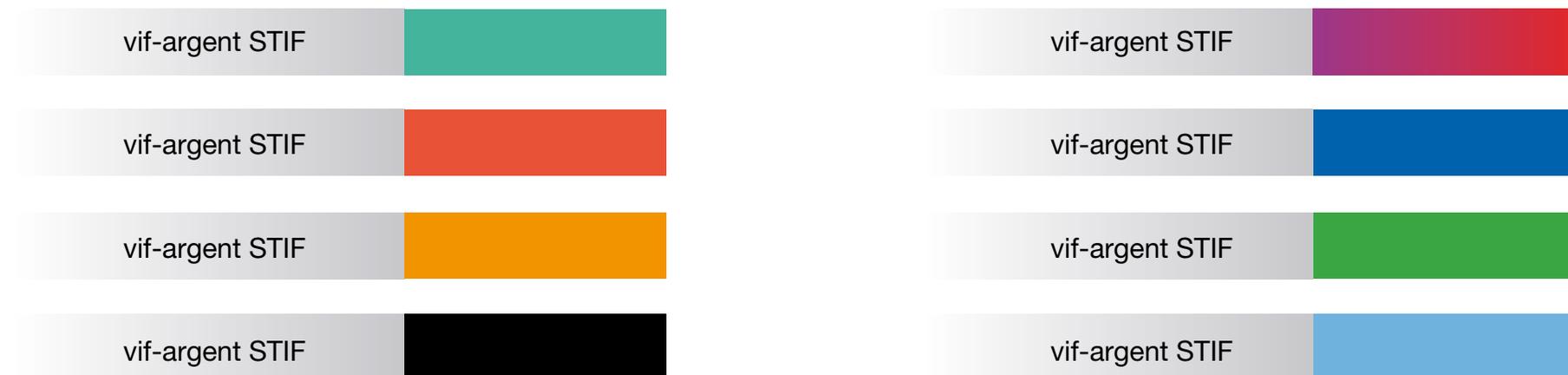


## Les éléments : la couleur de base

> **La couleur de base** des véhicules en Île-de-France représentant l'identité du STIF est la **couleur vif-argent STIF**. Elle a été créée spécifiquement pour le STIF. Ses composantes colorimétriques permettent à tous les éléments complémentaires (identité des autres acteurs, logotypes, etc.) de trouver une harmonie graphique.

L'entretien de la couleur vif-argent STIF est exactement similaire à celui des autres couleurs vernies. Cette couleur peut être créée par tous les fournisseurs de peinture.

Formule de la couleur vif-argent chez STANDOX (Dupont de Nemours) pour 100 g : base 394 (quantité 75,06) + base 311 (quantité 37).



Le vif-argent STIF s'harmonise avec toutes les couleurs

> Pour réaliser la couleur vif-argent chez un autre fournisseur, l'échantillon de couleur (fourni ultérieurement) servira de contretypage.

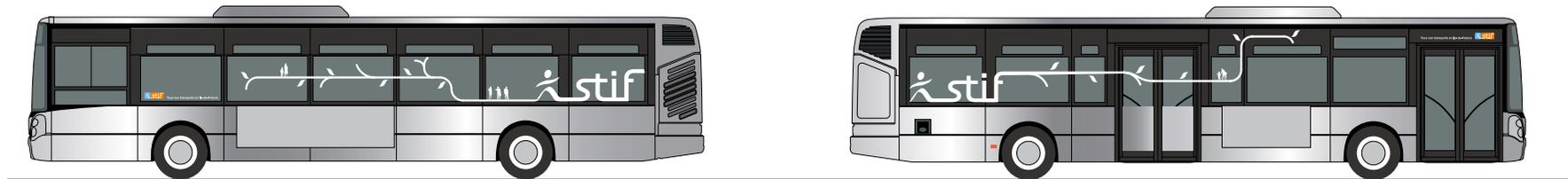
# Les 6 principes d'application

L'application des 3 éléments de base est « **modulaire** ». La présente charte stipule les conditions a minima et laisse place à une adaptation suivant les contraintes techniques rencontrées (rupture esthétique causée par des portes ou des fenêtres, importance de la surface vitrée du véhicule, contraintes de maintenance, etc.).

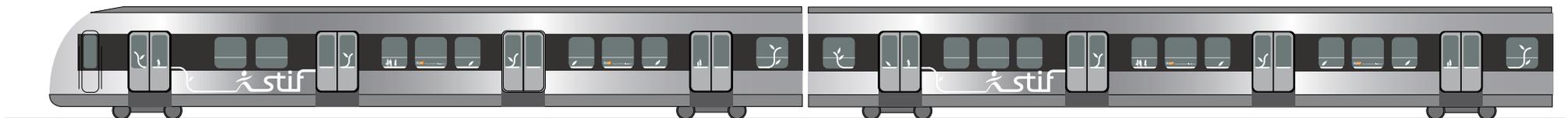
## Principe n°1 : la symbolique réseau

**Elle est présente sur les deux faces latérales des véhicules.** Elle occupe la surface vitrée des véhicules ; une occupation de la surface carrossée est tolérée dans le cas de véhicules à la surface vitrée réduite. Ce principe d'occupation de la surface vitrée par l'identité STIF permet de dédier une partie de la surface carrossée à l'identité du transporteur tout en marquant des territoires de compétence différents.

La symbolique réseau doit posséder une visibilité maximale dans toutes les conditions d'utilisation des véhicules : portes ouvertes/fermées, à quai ou non, etc.



Symbolique réseau sur la surface vitrée

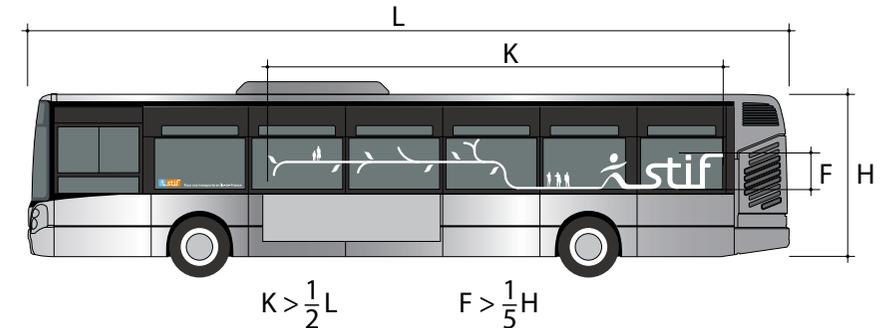


Symbolique réseau tolérée sur la surface carrossée

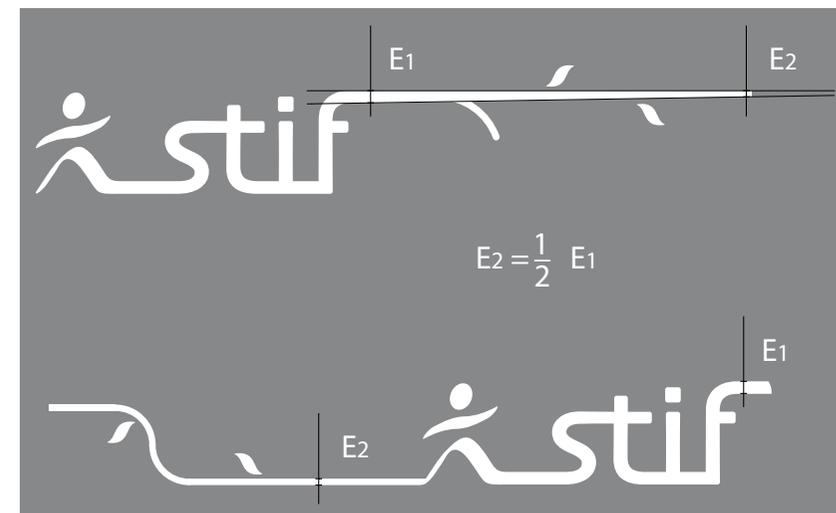
# Les 6 principes d'application

## Principe n°1 (suite) : la symbolique réseau

- Le **lettrage STIF** est la **base de calcul** déterminant la taille finale des éléments.
- Ce lettrage STIF ne peut subir **aucune déformation**.
- La hauteur du lettrage STIF ne doit pas être inférieure à **1/5<sup>e</sup> de la hauteur du véhicule**.



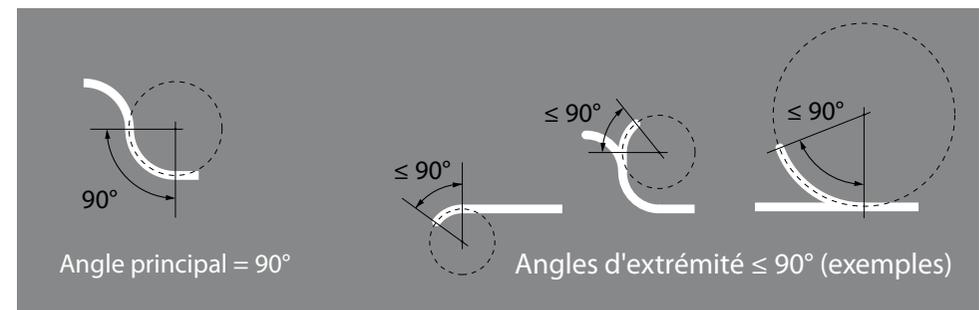
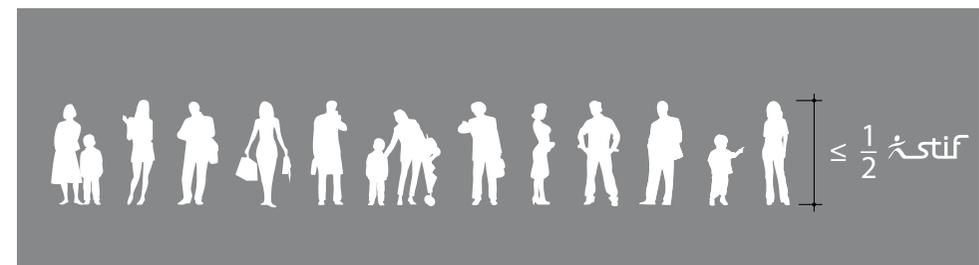
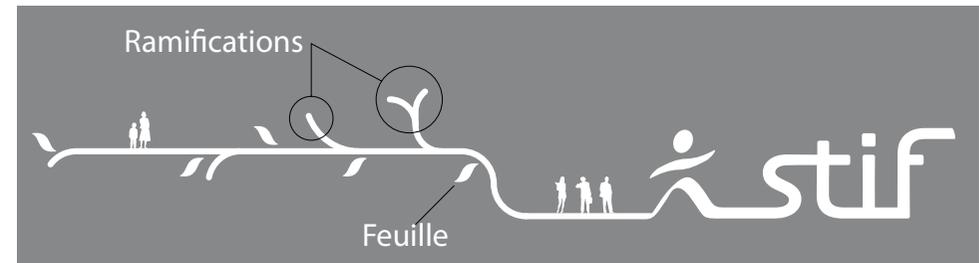
- **Sur le côté droit du véhicule**, la ramification découle du « F » et doit se déployer horizontalement sur une longueur minimum de la moitié du véhicule. Cette ramification principale issue du « F » a une épaisseur  $E_1$  qui va en diminuant progressivement et harmonieusement vers  $E_2$ , l'horizontalité restant constante sur le bord haut.
- **Sur le côté gauche du véhicule**, la ramification découle du pied du personnage et doit se déployer horizontalement sur une longueur minimum de la moitié du véhicule. Cette ramification principale issue du pied du personnage a une épaisseur  $E_2$  constante.



# Les 6 principes d'application

## Principe n°1 (suite) : la symbolique réseau

- De chaque côté du véhicule, cette ramification principale supportera quelques **ramifications secondaires** de faible ampleur (2 à 3 par côté pour un bus).
- De même, elle s'enrichira de quelques **feuilles** (3 à 6 pour un bus) et de **silhouettes humaines** (1 à 2 groupes de silhouettes pour un bus).
- Toutes les ramifications secondaires débutent à partir de la ramification principale.
- Toutes les silhouettes sont posées en pied sur la ramification principale.
- Tout au long du véhicule, la ramification principale pourra évoluer en montant ou descendant sur la surface vitrée (ou carrossée suivant exceptions). Chaque bifurcation de la ramification s'effectue suivant des angles courbes définis.

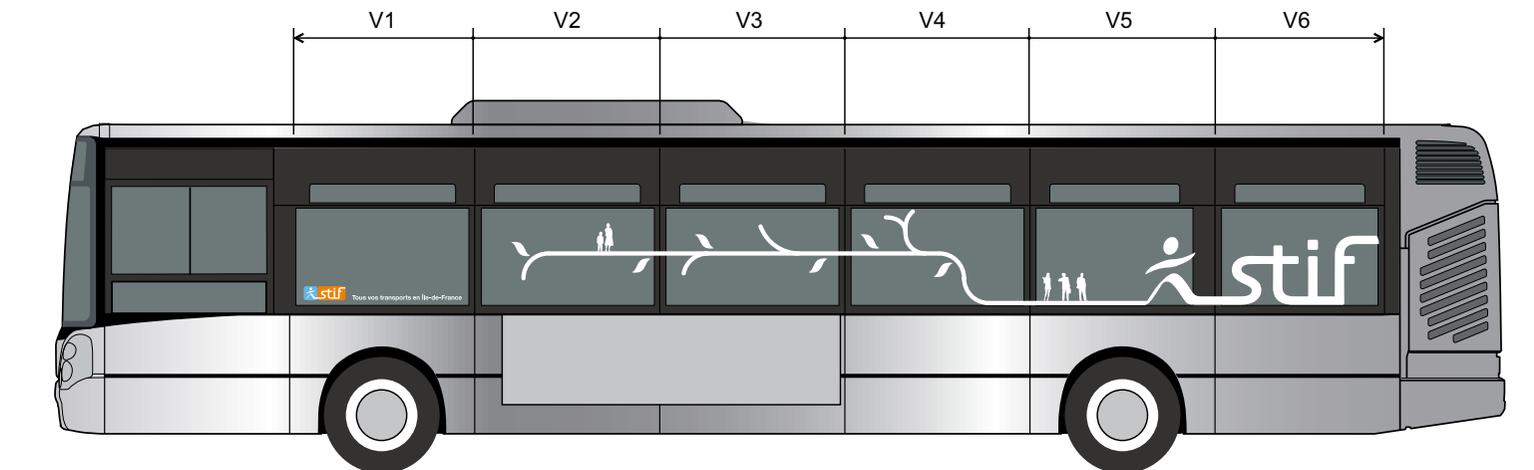


# Les 6 principes d'application

## Principe n°1 (suite) : la symbolique réseau - cas d'un bris de vitre

Son application extérieure en adhésif micro-perforé **autorise un remplacement partiel** en cas de bris de vitre : seule la partie collée sur la vitre brisée est fabriquée et repositionnée. Les éléments techniques présents dans le CD-ROM\* et les fiches techniques numérotées\* des surfaces vitrées permettent la fabrication d'une section de la symbolique réseau.

\*Ces éléments vous seront fournis ultérieurement.



# Les 6 principes d'application

## Principe n°2 : le bloc marque STIF

Le logo STIF en couleur (Pantone bleu 284 et orange 158) associé à la signature « **Tous vos transports en île-de-France** » en blanc est présent de chaque côté du véhicule et vient ponctuer la symbolique réseau. Il est réalisé en adhésif plein avec des lettres découpées pour la signature.

La signature « Tous vos transports en Île-de-France » est l'élément auquel aboutit la symbolique réseau. Suivant le côté du véhicule sur lequel le bloc marque STIF est placé, le logo STIF est donc après (côté droit) ou avant (côté gauche) la signature.



# Les 6 principes d'application

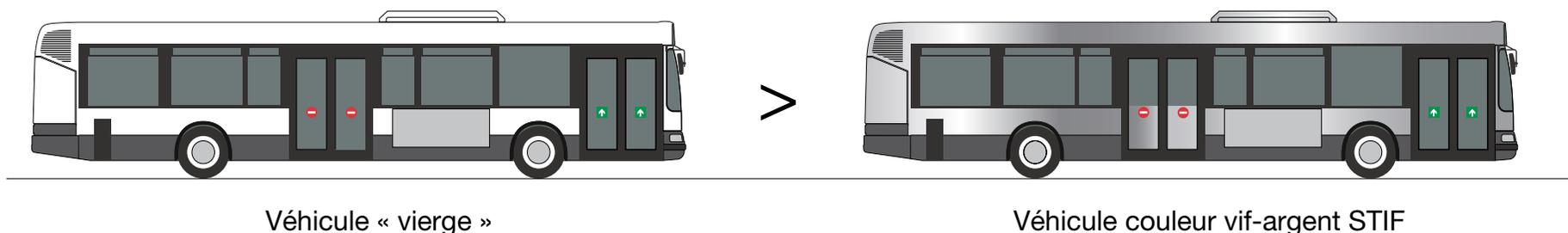
## Principe n°3 : la couleur vif-argent STIF

**La couleur vif-argent STIF est la couleur de base du véhicule.** Elle est appliquée en extérieur sur la totalité de la **carrosserie**.

La préconisation du STIF est son application en version vernie. Le cas échéant, la teinte existe en version opaque. La peinture vernie, contrairement à l'opaque, permet d'éviter l'encrassage. **La teinte est stable dans le temps**, les lavages sont moins fréquents, et elle supporte des rayures légères car pouvant être atténuées au lustrage. Cette couleur vif-argent STIF est prévue en **base aqueuse** conformément aux réglementations en vigueur. Créée spécifiquement pour le STIF, sa composition est réalisable chez tous les fournisseurs de peinture.

## Principe n°3 bis

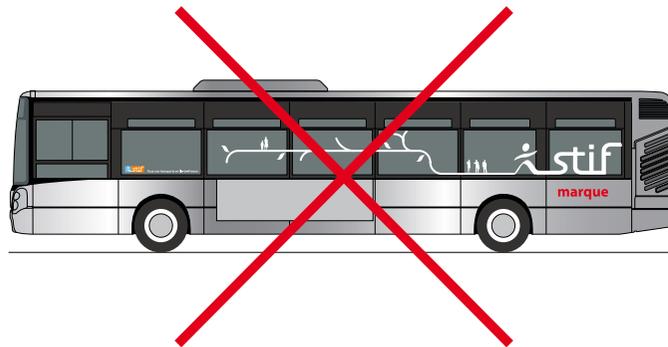
Sur les portes arrières, la couleur vif-argent est réalisée en adhésif teinté masse (références : Hexis HX20990B, 3M Scotchcal série 100, 100-58 ou Avery : 990 QM Silver Metallic). Le film pourra être micro-perforé, de couleur vif-argent (référence : Hexis MICRO2 vif-argent STIF). Sa pose s'effectue en alignement horizontal avec la surface carrossée.



# Les 6 principes d'application

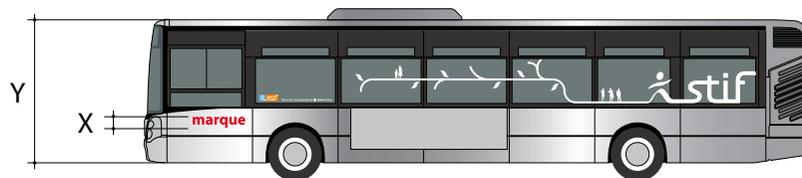
## Principe n°4

**Aucun logotype ou élément d'identité** ne doit se situer sous ou au-dessus du logotype STIF situé sur la surface vitrée latérale du véhicule.



## Principe n°5

La moitié avant du véhicule\* peut accueillir 1 ou 2 logotypes ; il s'agira de celui de l'opérateur de transport et/ou de celui d'une collectivité territoriale. Sauf exception, ces logotypes devront respecter une hauteur maxi de 1/10<sup>e</sup> de la hauteur du véhicule.



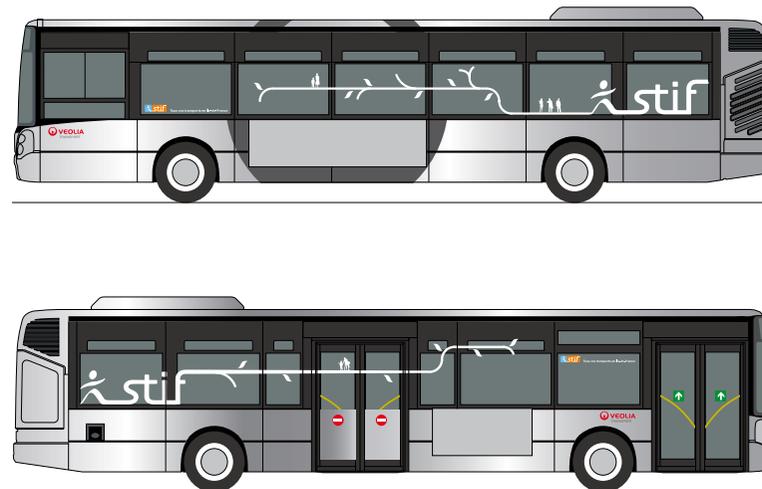
$$X < \frac{1}{10}Y$$

\*dans le cas d'un bus ou car

# Les 6 principes d'application

## Principe n°6

Le principe de base n°1 demeurant respecté (application de la couleur vif-argent STIF), la carrosserie du véhicule pourra accueillir des éléments graphiques complémentaires.



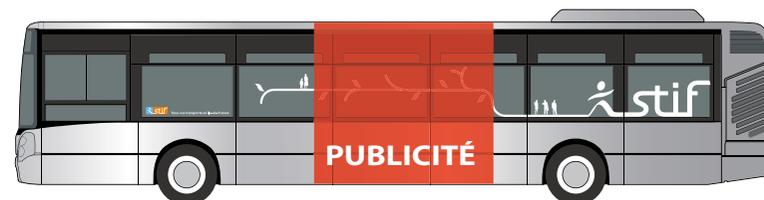
Exemple : bus Veolia Transport

## ☞ Cas des véhicules en «total covering» ou «covering partiel»

- Dans le cas d'un véhicule réalisé en «total covering» pour une opération ponctuelle événementielle ou publicitaire et ne laissant apparaître aucune parcelle de carrosserie de couleur vif-argent STIF, les principes de cette charte sont considérés comme caduques.



- Dans le cas d'un véhicule partiellement recouvert (publicité par exemple), le principe de la couleur vif-argent STIF s'applique. Les principes du déploiement de la symbolique réseau et de la signature STIF s'appliquent, les éléments publicitaires étant **autorisés à recouvrir la symbolique réseau** mais en aucun cas le lettrage STIF ou la signature STIF.



Exemple de l'identité associé à un «covering partiel»

**Dans les 2 cas, à la fin de l'opération événementielle ou publicitaire, le véhicule devra retrouver les éléments d'identité STIF au complet.**

# Livrée actuelle



# 3/4 avant côté passagers



# 3/4 arrière côté conducteur



# Tracés - Citaro 4&5

